

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CGSS de la Réunion au plus près des entreprises

Dans le cadre de sa démarche continue d'accompagnement des employeurs, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion (CGSS) a signé ce mercredi 11 décembre une convention de partenariat avec OGEA REUNION.

Cette convention concrétise la volonté de la CGSS de renforcer sa relation de service et son accompagnement des entreprises de la Réunion.

La CGSS a en effet à cœur d'assurer un service public reposant sur la confiance et privilégiant l'accompagnement et le conseil plutôt que la sanction

OGEA REUNION (Organisme Mixte de Gestion Agréé pour les professions libérales, artisans, commerçants, prestataires de services et les agriculteurs) compte aujourd'hui quelques 5 000 adhérents et constitue un relais privilégié pour mieux répondre aux attentes des employeurs

OGEA Réunion assure le pré-contrôle des déclarations fiscales et les sécurise. Il dispense également des formations gratuites aux entreprises adhérentes pour une bonne application des nouvelles mesures réglementaires et législatives.

Les objectifs de cette collaboration :

La CGSS et OGEA Réunion souhaitent utiliser l'expérience, la connaissance qu'elles ont de leurs publics pour répondre efficacement aux problématiques des entreprises, de leurs salariés ou des futurs retraités. Leur intérêt commun est notamment de:

- Faciliter les obligations déclaratives et de paiement des chefs d'entreprise
- Accompagner et favoriser l'utilisation des services de simplification et de dématérialisation de la Sécurité sociale pour des échanges fiables, sécurisés et modernes
- Echanger des informations en vue d'accroître la qualité du service rendu
- Prévenir les difficultés économiques ou financières éventuelles des entreprises

Les premières actions retenues en 2020:

Un accompagnement par la CGSS des adhérents d'OGEA Réunion dans le cadre du parcours attentionné CAP SUR : (parcours d'accompagnement du créateur ou repreneur d'entreprises)

L'animation d'actions d'information par la CGSS auprès des adhérents d'OGEA Réunion sur des thématiques telles que l'intégration des Travailleurs Indépendants au Régime général au 1^{er} janvier 2020.

L'attribution d'aides financières à destination des TPE : la CGSS peut accompagner financièrement les entreprises qui investissent dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés.

L'accès aux dispositifs « Subvention Prévention TPE » proposés aux entreprises de moins de 50 salariés. Ces aides sont pour partie destinées à certains secteurs d'activité (BTP, Hôtellerie, Aide et soins, Garages...) et d'autres sont ouvertes à tous secteurs (TMS Pros, Equip'mobile, Filmeuse +,...).

Travailler en étroite collaboration permettra à nos 2 organismes d'accompagner de manière proactive le monde de l'entreprise et de tenir compte de la réalité de ces acteurs économiques.